



Annexe 8: Gestion du monitoring du loup

Après vérification des indices de présence, ces derniers sont saisis dans une banque de données. Chaque entrée reçoit un numéro de référence unique à 12 chiffres établis selon le Tableau 1.

Tableau 1: numéro de référence

JJJ	MM	TT	RR	NR
année	mois	jour	Triage ANF	Numéro courant

La date (année, mois, jour) indique la date de l'observation visuelle respectivement d'un autre indice de présence (e.g. piège photo : date de la photo). En cas de découverte d'un cadavre de proie, la date la plus proche de l'événement sera prise (date de l'incident si connue, sinon date de découverte). Pour les numéros de triage, voir tableau 3. Le numéro courant renvoie au n-ème indice de la date en question dans le triage ANF en question.

Exemple: En date du 11 mars 2018 on découvre deux cadavres de proies dans le triage de Hosingen ; le premier vers 10.00 heures, le deuxième vers 15.00 heures. Le numéro de référence du deuxième cadavre sera comme suit : 201803113002 (Table 2).

Tableau 2: exemple de numéro de référence

2018	03	11	30	02
année	mois	jour	Triage ANF	Numéro courant

Tous les indices de présence sont saisis dans une banque de données. Les formulaires sous forme papier seront archivés après que le numéro de référence y ait été marqué. La banque de données contient toutes les informations nécessaires pour des recherches ultérieures éventuelles ainsi que pour établir des statistiques pour les rapports annuels.

Pour des raisons biologiques, la périodicité du monitoring (ainsi que des rapports annuels) se fera par année lupine (1^{er} mai au 30 avril).

Tableau 3: Numéros des triages de l'ANF

Triage	n°	Triage	n°	Triage	n°	Triage	n°	Triage	n°
Beaufort	01	Dalheim	14	Haute-Sûre-Sud	27	Manternach	40	Sanem	53
Beckerich	02	Diekirch	15	Hesperange	28	Marscherwald	41	Schengen	54
Berdorf	03	Differdange	16	Hobscheid	29	Medernach	42	Schieren	55
Bettembourg	04	Dudelange	17	Hosingen	30	Mersch/Est	43	Sennigerberg	56
Betzdorf	05	Echternach	18	Junglinster	31	Mersch/Ouest	44	Steinfort	57
Bissen	06	Esch/Alzette	19	Kayl	32	Mompach	45	Steinsel	58
Biwier	07	Ettelbruck	20	Kehlen	33	Niederanven	46	Strassen	59
Boevange	08	Flaxweiler	21	Kiischpelt	34	Préizerdau	47	Tandel	60
Clemency	09	Grevenmacher	22	Larochette	35	Rambrouch	48	Vianden	61
Clervaux	10	Grosbous	23	Leudelage	36	Redange	49	Weiswampach	62
Colmar-Berg	11	Gruenewald	24	Lorentzweiler	37	Remich	50	Wiltz	63
Consdorf	12	Harlange	25	Luxembourg	38	Roeser	51	Wincrange	64
Contern	13	Haute-Sûre-Nord	26	Mamer	39	Rosport	52	Wormeldange	65